Copyright Archives départementales de Seine-et-Marne

Mariage de Pierre Durand & de Marie Lieux

Le vingt sixieme jour du Mois de janvier
Mil [illegible] apres avoir [illegible] publications de trois [illegible]
faites [illegible] jours de dimanche consecutifs [illegible] dans
cette paroisse que dans celle du Rombon comme
il appert par le Certificat de Monsieur Curé dudit Rombon
en datte de vingt cinq dudit Mois, sans qu'il se
trouve aucun empechement [illegible] opposition quelconque
signé Chamartin Curé de Rombon, [illegible]
Je prestres Curé de Meri soussigné ay interrogé
Pierre Durand Vigneron, homme veuf de defunte
Edme Poulet de la paroisse du Rombon cune part
et Marie Lieux fille de Pierre Lieux Vigneron
et de defunte Marie Bertay ses pere et mere de
cette paroisse d'autre part, et apres avoir recu
leur consentement mutuel par parole de present
en mariage en celebré le s.t Sacrifice de
la messe et leur ay donné la benediction nuptiale
en presence des Antoine Durand Vigneron, oncle de Marie
de Nicolas Durand et de Claude [illegible] Cousins de jean
leur oncle de la Mariée de Pierre Bourgeon et jacques
Joubert les cousins qui ont avec nous signé N. Durand
C. Bourgeon Marie Bourgeon J. Joubert
Poré

Baptême de Le [illegible] jour du [illegible] Mil [illegible] cent vingt huit